

STAGE FORMATION BMF 3° Sport santé Mention : formation Sport sur prescription médicale

Date du stage : du 14 au 18/04/2021*

Lieu : CREPS DE BORDEAUX

653 Cours de la Libération
33400 TALENCE

C'est un enseignant bénévole, Le BMF 3° Sport santé mention Formation sport sur prescription médicale connaît et appréhende les différentes techniques de prise en charge d'une activité physique adaptée à une personne porteuse de pathologie liés à l'affection de longue durée ainsi que pour réduire les facteurs de risque liés à la sédentarisation. Le (la) titulaire de ce diplôme peut encadrer, en sécurité, toutes les disciplines sportives relevant de la fédération en les adaptant aux publics spécifiques.

Condition de participation :

- Etre âgé d'au moins 18 ans

- Etre licencié à la FFKMDA (joindre la copie de la licence)

- Joindre le BMF 3° Sports de contact et Disciplines assimilées délivré par la FFKMDA

Coût de formation :

300 euros

Repas du midi si vous le souhaitez : **45 €**
pour les **5 repas du midi.**

Date limite d'inscription :

04/04/2021

Stage limité à 26 stagiaires

(les 26 premiers dossiers complets seront retenus)

*Pour les personnes souhaitant dormir sur place, il y a l'hôtel Enight -8 rue Gutenberg
33170 GRADIGNAN -05 56 68 85 90, situé à 5 min du CREPS en voiture,*

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et sera aussitôt envoyé à son expéditeur

DOSSIER D'INSCRIPTION (avec règlement à l'ordre de la FFKMDA formation) a envoyer à :

FFKMDA Service formation
38 rue Malmaison 93170 BAGNOLET
Secrétariat – 01.43.60.53.95 – formation@ffkmda.fr

* Les données prévisionnelles sont indiquées sous réserve de modification

Convention de formation
(N° déclaration d'activité : 11 93 06306 93)

Entre les soussignés :

1) Fédération Française de kick boxing muaythai et DA , représenté par Nadir ALLOUCHE , président. 38 rue Malmaison 93170 BAGNOLET
en sa qualité d'organisme de formation (N° de déclaration d'activité 11 93 06306 93 auprès du Préfet de la région d'ILE DE FRANCE), représenté par Monsieur Nadir ALLOUACHE.

et

Madame, Mademoiselle, Monsieur		
Votre nom de naissance		
Vos prénoms		
Votre date de naissance		(Minimum 18 ans)
Votre nationalité		
Adresse :		
Code postal :		Commune :
Tel domicile :		Tel portable :
Fax :		
Email obligatoire et lisible :		

Structure de stage :

Ligue :	
Nom du club :	N° Affiliation :
N° de licence :	Nom du Président :
Nom du tuteur obligatoire :	

Les convocations seront envoyées par mail (attention pensez à regarder dans vos SPAM)

est conclue la convention suivante, en application à l'article L.211-2 du code du sport relatif à la formation au sein des fédérations sportives agréées. (il est donc obligatoire de posséder un diplôme reconnu pour enseigner les activités relevant de la FFKMDA.

- Objet et condition de participation

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation FFKMDA s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Brevet de Moniteur Fédéral 3° (BMF 3°)

Pour une durée de 35H (soit 5 jours de formation)

Votre formation

La formation est assurée par les membres de la DTN ou du service formation habilités par celles-ci.

Diplôme souhaité	Option	Lieu
BMF 3°	Formation sport sur prescription médicale	Talence

Votre règlement

Droit d'inscription	
N° de chèque	montant 300 Euros
à l'ordre de la FFKMDA FORMATION	

Repas du midi	
N° de chèque	montant 45 Euros
à l'ordre de la FFKMDA FORMATION	

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(A joindre à toute inscription des stages du Brevet du Moniteur Fédéral)

Je soussigné :

M'engage sur l'honneur à suivre la formation complète du Brevet Moniteur Fédéral 3°.

L'attribution du diplôme sera définitive quand toutes les unités de formations seront validées et le stage en structure effectué.

J'autorise la fédération Française de Kick boxing Muaythai à utiliser mon image, prise lors de cette formation, pour toutes communications liées à la promotion du sport et au développement fédéral.

Fait àleSignature du stagiaire

Signature du Président de la structure

Cachet de la structure

--

Seules les inscriptions complètes et accompagnées des règlements seront prises en compte

REGLEMENTATION SUR LES STAGES FEDERAUX

- 1) Les stages sont dirigés par les cadres d'Etat ou fédéraux titulaires du DESJEPS et/ou DEJEPS et/ou BPJEPS activités pugilistiques « mention Muay Thaï et/ou Kick-Boxing et/ou Full Contact et/ou sports de contacts».
- 2) Les stages s'adressent aux pratiquants, compétiteurs, enseignants et dirigeants **licenciés à la FFKMDA**.
- 3) Les informations concernant les stages sont adressés à toutes les ligues. Les correspondants se doivent de les diffuser très largement afin que tous les pratiquants des clubs soient informés.
- 4) La licence devra être **OBLIGATOIREMENT** présentée lors de l'ouverture du stage.
- 5) Les stagiaires devront impérativement se présenter aux stages, entraînements et examens techniques avec leur tenue de Kick-Boxing Muaythaï ou Pancrace
- 6) Toute personne ne pouvant pas participer activement aux heures de formation pratique et théorique, ne pourra pas s'inscrire et participer à la formation.
- 7) Toute personne qui perturbera le bon fonctionnement du stage pourra être exclue sur décision du directeur de stage, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.
- 8) Toute dégradation du matériel sera à la charge des responsables de ces faits.
- 9) La fédération se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre des participants est insuffisant. Dans ce cas, les stagiaires inscrits se verront rembourser la totalité de leurs frais d'inscription.
- 10) Une attestation de stage sera délivrée à l'issue de chacun des stages à la demande des stagiaires.

REGLEMENTATION SUR LES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE VENTE

- 1) Respecter les conditions particulières de participation existant pour chaque stage (grades (2020), diplômes minimum).
- 2) Utiliser une fiche d'inscription par stage et par personne.
- 3) **Les dates limites d'inscription doivent être impérativement respectées.**
- 4) **Aucune demande d'inscription effectuée par téléphone, mail ou sur papier libre ne pourra être prise en compte.**
- 5) Toute résiliation doit être faite par courrier avec un justificatif. Dans tous les cas, les frais de constitutions de dossier correspondant aux droits d'inscription seront retenus pour tout désistement à moins de 10 jours du 1^{er} jour de stage.
- 6) Pour le chèque concernant le coût de formation, il ne sera encaissé qu'au premier jour de stage.
- 7) **Il est obligatoire de joindre une photocopie de votre diplôme de secourisme (AFPS, SST ,PSC1...) avec l'inscription. Dans le cas contraire l'inscription ne sera pas prise en compte.**
- 8) Pour toutes les arrivées anticipées et les départs retardés, le stagiaire prend directement contact avec l'établissement d'hébergement (réservations et règlements).

Signature du stagiaire suivi de la mention lu et approuvé